

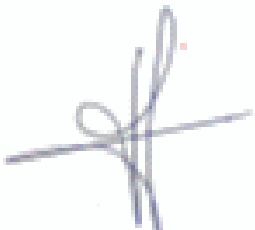
Association PLUS FORT

*Centre Social Mer et Colline
16 Boulevard de la Verrerie
13008 Marseille*

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

*Président
Pr. David de Fournier*



*Myrian ANGELSEN
Présidente*



*Approuvé par le Président
entrant et la présidente
sortante le 07/07/2026*

Aux membres de l'Assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLUS FORT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Changement de méthode comptable » traitant de modifications comptables inhérentes à l'application de nouveaux règlements de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment sur la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de l'association et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 8 juin 2026.

A3A AUDIT
Commissaire aux Comptes



Franck GY

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	12 514	3 874	8 640	857	7 783	908.21
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	12 514	3 874	8 640	857	7 783	908.21
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 200		30 200	23 100	7 100	30.74
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	39 514		39 514	89 765	50 251	55.98
	Charges constatées d'avance (2)	138		138		138	
	Valeurs mobilières de placement	700 000		700 000	550 000	150 000	27.27
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	90 326		90 326	192 774	102 448	53.14
	Total III	860 178		860 178	855 639	4 539	0.53
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	872 693	3 874	868 819	856 496	12 323	1.44

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres	555 702	416 589	139 112	33.39
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	26 430	139 112	112 683	81.00
	Situation nette (sous total)	582 131	555 702	26 430	4.76
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	582 131	555 702	26 430	4.76
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTEES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	203 946	214 145	10 199	4.76
	Total III	203 946	214 145	10 199	4.76
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total IV				
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses (2) Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 383	32 247	20 863	64.70
	Dettes des legs ou donations	64 327	39 195	25 132	64.12
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 031	5 208	1 823	35.00
	Autres dettes		10 000	10 000	100.00
	Produits constatés d'avance				
	Total V	82 741	86 649	3 908	4.51
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	868 819	856 496	12 323	1.44

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	70 463	119 910	49 447	41.24
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	473 437	360 005	113 432	31.51
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		19 598	19 598	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	214 145	339 261	125 116	36.88
Autres produits	7	13	6	44.30
Total I	758 052	838 787	80 735	9.63
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	147 291	118 061	29 231	24.76
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	5 011	7 285	2 273	31.21
Salaires et traitements	266 577	258 662	7 914	3.06
Cotisations sociales	90 184	106 729	16 546	15.50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	364	1 156	792	68.51
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés	203 946	214 145	10 199	4.76
Autres charges	21 583	1 025	20 557	NS
Total II	734 955	707 063	27 892	3.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	23 096	131 724	108 627	82.47

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 333	2 031	1 302	64.13
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	3 333	2 031	1 302	64.13
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	3 333	2 031	1 302	64.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	26 430	133 755	107 325-	80.24-
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		9 174	9 174-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		3 816	3 816-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		5 358	5 358-	100.00-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	761 385	849 992	88 607-	10.42-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	734 955	710 879	24 076	3.39
5. EXCEDENT OU DEFICIT	26 430	139 112	112 683-	81.00-

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 92 36
SIRET : 07380352000060

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	3 000	2 057	943	45.84
TOTAL	3 000	2 057	943	45.84
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	3 000	2 057	943	45.84
TOTAL	3 000	2 057	943	45.84

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 868 818.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 758 051.84 Euros et dégageant un excédent de 26 429.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social, nature et périmètre des activités de l'association : L'association PLUS FORT est une association non lucrative régie par la loi du 1er juillet 1901 dont les activités principales sont le développement des compétences psychosociales et la prévention du harcèlement scolaire.

Moyens mis en oeuvre : Pour exercer son activité, l'association s'appuie sur une équipe de spécialistes et bénéficie notamment de financements publics principalement issus des organismes ou collectivités suivants :

- ARS
- Etat (FIPD, Mildeca, Politique de la Ville, Plan de lutte contre la pauvreté
- Métropole Aix-Marseille
- Ville de Marseille
- Cités éducatives
- Protection judiciaire de la jeunesse

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cœur – 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode comptable :

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC 2022-06 relatif au PCG. Ce règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2023 est applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025.

L'ANC a pris en compte les conséquences des changements induits par le règlement ANC 2022-06 sur le règlement ANC 2018-06 avec la publication du règlement ANC 2023-03 (art.5). Ces changements sont de deux ordres :

- modification de certains numéros de comptes liés à la modification du résultat exceptionnel et à la suppression des transferts de charges
- modification, à la marge, des modèles de bilan et de compte de résultat ainsi que des documents à produire en annexe.

Concernant l'impact sur les comptes, les produits exceptionnels de N-1 s'élevaient à 9 174 €, tandis que les charges exceptionnelles représentaient 3 816 €, générant ainsi un résultat exceptionnel bénéficiaire de 5 358 €.

Les transferts de charges s'élevaient à 19 598 € en N-1. Sur l'exercice 2025, ils ont été reclassés au compte 648006, dans la mesure où ils correspondaient principalement à des remboursements de frais de formation, pour un montant total de 16 933 €.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements divers			8 147
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 367		
TOTAL	4 367		8 147
TOTAL GENERAL	4 367		8 147

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements divers			8 147	8 147
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 367	4 367
TOTAL			12 514	12 514
TOTAL GENERAL			12 514	12 514

Des travaux ont été effectués pour le nouveau local du siège social qui sera situé au 5 avenue Viton 13009 Marseille.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers			24		24
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 510	340		3 850
TOTAL		3 510	364		3 874
TOTAL GENERAL		3 510	364		3 874
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	24				
Matériel de bureau informatique mobilier	340				
TOTAL	364				
TOTAL GENERAL	364				

Les travaux ont été facturés en décembre donc peu d'amortissements constatés en 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	416 589		139 112		555 702
Excédent ou déficit de l'exercice	139 112		112 683 -		26 430
Situation nette	555 702		165 542	139 112	582 131
TOTAL I	555 702		26 430		582 131

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	214 145	34 847	45 046			203 946	
DRETTs							
DDETS	7 000		7 000				
FIPD	10 750	4 450				15 200	
Ville de Marseille	3 752	3 048				6 800	
ARS	36 000					36 000	
CD13	70 560		9 864			60 696	
Conseil régional PACA	42 000		14 000			28 000	
Cité éducations							
Autres subventions	10 181	27 349				37 530	
CDV	33 902		14 182			19 720	
TOTAL	214 145	34 847	45 046			203 946	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	30 200	30 200	
Personnel et comptes rattachés	94	94	
Divers état et autres collectivités publiques	39 420	39 420	
Charges constatées d'avance	138	138	
TOTAL	69 852	69 852	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	11 383	11 383		
Personnel et comptes rattachés	14 010	14 010		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	42 913	42 913		
Autres impôts taxes et assimilés	7 404	7 404		
Autres dettes	7 031	7 031		
TOTAL	82 741	82 741		

Les principales créances sont représentées par :

- Les factures de ventes restant à encaisser au 31/12/2025 pour 30 200€.
- Les subventions de 2025 restants à encaisser en 2025 pour 39 420€.

Les principales dettes sont des dettes courantes à savoir :

- Les fournisseurs pour 11 383€
- Les charges de personnel pour 42 913€. Ce montant comprend les congés payés pour 7 451€.
- Les autres dettes pour 7 031€, ce montant représente les charges à payer constatées au 31/12 et réglées sur le prochain exercice pour 6 331€.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Travaux	Linéaire	10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	39 420
Total	39 420

Il s'agit du solde restant à recevoir pour les subventions suivantes :

- Conseil départemental 13 pour 14 424€
- Conseil régional PACA pour 24 995€

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	54 045
Autres dettes	6 331
Total	60 376

Les dettes fiscales représentent essentiellement :

- Les congés payés pour 21 460€
- Les charges de personnel pour 35 462€

Les autres dettes correspondent pour 5 040€ aux honoraires de commissariat aux comptes.

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	138
Total	138

La CCA correspond à l'abonnement MICROSOFT annuel.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention UNICIL	2 500
Subvention CDV METROPOLE	20 650
Subvention CDV ETAT	22 600
Subvention Ville de MARSEILLE	8 500
Subvention FIPD	19 000
Subvention DDEETS	119 850
Subvention CD13 EDUCATION	72 120
Subvention CD13 SUIVI PSY	6 000
Subvention CD13 FONCTIONNEMENT	6 000
Subvention CITE EDUCATIF	61 730
Subvention ARS	45 000
Subvention CR	35 000
Subvention FONDATIONS	25 400
Subvention PJJ	23 100
Subvention SERVICE CIVIQUE	1 987
Subvention CDV13	4 000
Total	473 437

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	3
Total	5

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 040 euros.

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini – 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 02 83 – Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

A3A AUDIT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
65 av. Jules Cantini - 13006 MARSEILLE
Tél : 04 91 33 62 83 - Fax : 04 91 54 32 36
SIRET : 07380352000060